

Laurent De Somer:

Agent Immobilier IPI n°513.833 Rue Pierre Flamand 23/21, 1420 Braine-l'Alleud

**©** 02/852.74.83

info@dsimmo.be

Association des Copropriétaires « CERVANTES 60 » Rue Cervantes 60 1190 FOREST

Nr Ent.: 0828.536.485

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES qui s'est tenue le mercredi 13 mars 2024 à 18h30,

en la salle du Tennis « Le Domaine », avenue du Domaine 150 à 1190 Forest

L'ordre du jour est le suivant :

1° Signature de la liste des présences

2° Validité de l'Assemblée

Quorum - Vérification - Validité des procurations - Majorité

Propriétaires présents :

7/11

Propriétaires représentés :

1/11

Quotités :

8 / 11 èmes

Le double quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée est ouverte à 18h35

3° Constitution du Bureau de l'assemblée

Désignation du Président du Bureau

**Proposition**: Mme

FTOPOSICION . WITE

ne

> Vote:

POUR:

8/8 èmes

La proposition est approuvée à la majorité requise

Désignation du Secrétaire de l'Assemblée

Proposition : le syndic officie comme secrétaire

➤ Vote :

POUR:

8/8 èmes

La proposition est approuvée à la majorité requise

4° Rapport du Conseil sur l'exercice écoulé

Travaux réalisés :

o Destruction nid de guêpes

o Installation de détecteurs de mouvement pour mise en conformité ascenseur

o Divers travaux ascenseur

D

- Travaux facade arrière le point :

  Mr est passé avec Mr Lorsque le temps le permettra, Mr reviendra finaliser les détails encore laissés en suspens. Le syndic demandera régulièrement des nouvelles de la remise en état. L'assemblée demande la possibilité d'installation de DEP sur les extrémités et au milieu de la façade. Il est demandé de veiller à ce que l'évacuation de l'eau au rez-de-chaussée ne pose pas de problème au niveau du bâtiment. Mme signale que de l'eau coule dans sa cave (située côté jardin).
- Installation de la fibre L'installation de la fibre a eu lieu aujourd'hui. Le syndic était présent sur place afin de garder un œil sur les travaux et tenait à remercier Mr et Mme pour leur aide dans le dossier. Il est demandé à chaque propriétaire/locataire qui fait une demande d'installation privative de veiller à ce que les câbles longent correctement les arêtes des murs et que les trous vers les appartements soient faits proprement. Si tel ne devait pas être le cas, le frais de remise en état des parties communes seraient portés à charge de l'occupant.
- Local vélo
  il est demandé de ranger le local afin de pouvoir y stocker correctement les vélos et
  poussettes. Une tolérance est prévue pour les transats et/ou chaises pliantes dans le
  respect de l'espace d'autrui.
- Travaux à prévoir à court et moyen termes
  Le syndic informe que la situation au niveau des terrasses avant du 5ème étage nécessite
  une intervention d'urgence afin d'endiguer les problèmes d'infiltrations dans l'appartement
  du 4ème mais également afin d'éviter une situation semble à celle de l'immeuble voisin
  (balcon qui s'effondre).
- Litiges Sinistres
   Il n'y a pas de litige en cours
- 5° Fournisseurs le point sur les contrats en cours

Il n'y a pas eu de changement de fournisseurs durant l'exercice.

- Remarques : Néant
- 6° Approbation des comptes arrêtés au 31.12.2023

  Mr approbation des comptes arrêtés au 31.12.2023

  Mr approbation des comptes au 31.12.2023

  du syndic. Son rapport sera annexé avec le PV.

Remarques : la facture Belmatix 23206 ne correspond pas à ce qui a été débité. Il est demandé à la comptabilité de vérifier

<u>Proposition</u>: Approbation des comptes 2023. Décharges au syndic et au commissaire aux comptes.

> Vote:

POUR:

8/8 èmes

#### La proposition est approuvée à la majorité requise

7° Rapport financier et prévisions (annexé à la convocation)

Remarques: Néant

a) Fonds de roulement

Proposition: Maintiens du fonds de roulement actuel.

➤ Vote:

POUR:

8/8 èmes

### La proposition est approuvée à la majorité requise

b) Fonds de réserve général :

Remarques: Afin de provisionner l'ensemble des travaux toiture, terrasses et pignon, il manque environ 35.000€

<u>Proposition</u>: Appel de fonds de réserve de1 x 35.000€ et 3 x 1.500€ (actuellement 4 x 11.000€)

➤ Vote:

POUR:

8/8 èmes

#### La proposition est approuvée à la majorité requise

8° Rénovation et isolation toiture, isolation pignon et terrasse 5ème étage

L'architecte, Mr est présent est fait son rapport à l'Assemblée concernant les travaux toiture, le pignon et les terrasses. Il distribue un petit reportage photographique aux copropriétaires.

L'isolation de la toiture aura lieu prochainement. Cette isolation sera de 14cm avec derbigum blanc. Afin de compléter au mieux l'isolation, il est proposé de procéder à l'isolation du pignon (pas de l'aéra) pour un budget de 9.424,38€. Il serait judicieux de procéder à ces travaux en même temps que la toiture et ce afin de ne pas avoir une seconde fois les frais d'installation de chantier et réservation voirie.

Comme signalé dans le point 4° Rapport du syndic, les terrasses avant du 5ème étage seront refaite également car celles-ci posent de gros problème d'infiltration aux étages inférieurs. D'autre part, il est constaté une boursouflure au droit du n°60 et 62. Il n'est pas envisageable de laisser la situation se détériorer et risquer les mêmes problèmes qu'au n°62 (chutes de pierre sur le trottoir). Le montant de ce travail s'élève à 13.560,34 €.

La prime pour le pignon peut s'élevée à 6993 € si les travaux sont faits en même temps que la toiture. Seulement 8216 € si le pignon est fait par la suite.

Le syndic enverra le document comprenant tous les postes de chantier avec le PV.

Proposition: Accord sur les travaux d'isolation du pignon pour la somme de 9.424,38 €

Vote:

POUR:

8/8 emes

#### La proposition est approuvée à la majorité requise Ont voté 'CONTRE' :

<u>Proposition</u>: L'assemblée marque son accord pour les travaux urgents et inévitables des terrasses avant du 5ème étage

➤ Vote:

POUR:

8/8 èmes

## La proposition est approuvée à la majorité requise

9° Report AG 2023 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture :

L'offre de la société Soltis, envoyée avec la convocation, a été mise à jour et est présentée à l'assemblée. Pour l'installation de panneaux, le budget est de 14.374,43 € tvac (devis valide jusqu'au 06/01/24)

5

>	Vote : POUR :	8/8 èmes						
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
10°	Report AG 2019, 2020, 2022 et 2023 : Dossier travaux peinture des parties communes Hall d'entrée, Sas entrée, Cage d'escalier du rez au 5º étage compris. Ce point étant reporté depuis plusieurs années, il n'a pas encore été demandé de mise à jour du devis. Si l'Assemblée vote pour ce travail, une actualisation sera demandée.							
	Proposition : Report du point à une prochaine AG							
>	Vote : POUR :	8/8 èmes						
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
11°	Demande de copropriétaire : Remise en état de la porte près de l'ascenseur Malgré plusieurs demandes d'offre, le syndic n'a pas pu obtenir de devis.							
	<u>Proposition</u> : Demander à un serrurier de passer refixer la poignée si aucuns propriétaires ne sait le faire.							
>	Vote : POUR :	8/ 8 èmes						
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
12°	Demande copropriété voisine : Elagage sapins  La demande d'élagage avait déjà été demandée l'année dernière. Cette année, le syndic voisin à clairement fait une demande afin de procéder à l'élagage des sapins. Une offre de la société Janssens était jointe à la convocation pour réduire de moitié la hauteur des sapins.  Lors de son passage dans nos bureaux, Mr nous a remis une offre pour l'enlèvement complet des sapins et les remplacer par autre chose.							
	Proposition : Procéder à l'élagage des sapins selon l'offre de Mr     en charge directe.							
>	Vote:	7/ Q èmes						
	POUR : CONTRE :	1 / 8 èmes						
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
	Se sont abstenus : Ont voté 'CONTRE' : Mr							
13°	Election statutaires : Conseil de Copropriété Proposition : Mme							
>	Vote : POUR :	8/ 8 èmes						
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
	Proposition: Mme							
>	Vote:							

Proposition: Report du point à une prochaine AG

3

	Р	OUR:	8/8	èmes				
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
	Proposition: Mme							
>		OUR :	8/8	èmes				
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
14°	Election statutaires : Commissaire aux comptes							
>	Proposition : Mrt Vote :	OUR:	8/8	èmes				
	La proposition	est approuvée à la majorité requi	se					
15°	Election statutail							
<b>A</b>	Proposition: Ds'Immo sprl, présente sa candidature pour l'exercice 2024 et jusqu'à la prochaine assemblée statutaire.  Vote:							
		OUR:	8/8	èmes				
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
16°	Fixation de la date de la tenue de l'A.G. des copropriétaires pour 2025.							
>	Proposition : le n	nercredi 12 mars 2025 à 18h30						
		DUR:	8/8	èmes				
	La proposition est approuvée à la majorité requise							
17°	Questions générales :							
	- Demander à Cris rénovation de budgétiser les réparations urgentes de la façade avant.							
	demande la possibilité de pouvoir stocker temporairement ses affaires dans l'ancien local poubelles. Le syndic demandera un passage avec la société Hydrockx pour sonder le problème d'humidité dans la cave de Mme Mme Mme et Mme							
	- Il est demandé	au syndic d'avertir du passage de g	uelau	e technicien que ce soit				

- Demander à un propriétaire de faire le relever de compteurs au besoin afin d'éviter les frais inutiles
- 18° Levée de la séance et signature du procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Tout copropriétaire peut demander au Juge d'annuler ou de réformer une décision qu'il estime irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'Assemblée Générale dans un délai de 4 mois à dater de cette Assemblée.

